

Monsieur Felix VEZIER  
Président

ASSOCIATION NATIONALE DES  
RETRAITÉS POSTE FRANCE  
TELECOM  
13 rue des immeubles industriels  
75011 PARIS

Paris, le **07 DEC. 2017**

Affaire suivie par : Luc HERVIER  
Téléphone : 01 40 45 97 40  
N° Agrément : NA-000-17-00258-00

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me soumettre un dossier en vue de l'agrément de missions d'intérêt général proposées par votre structure au titre du Service Civique.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après examen de votre dossier et conformément à l'article R. 121-35 du code du service national, j'ai décidé de vous délivrer l'agrément sollicité. Cette décision porte sur quatre postes pour l'année 2018.

Vous trouverez en annexe un document récapitulatif de l'ensemble des obligations relatives aux organismes agréés. Par ailleurs, les services de l'Agence s'attacheront à suivre plus particulièrement la manière dont votre organisme :

- Veillera à la qualité de l'accompagnement du volontaire au cours de la mission, notamment dans sa réflexion concernant la mise en œuvre de son projet d'avenir ;
- Invitera le coordonnateur du programme Service Civique et les tuteurs à participer aux modules de formation et d'accompagnement proposés par l'Agence du Service Civique.

Dans le cadre des orientations stratégiques définies pour l'année 2017, je vous informe que l'Agence du Service Civique a inscrit trois grandes priorités : Il s'agit de développer l'offre de mission pour engager le Service Civique universel dans la durée en partenariat avec les organismes d'accueil, de renforcer son accessibilité à tous les jeunes et enfin de poursuivre l'amélioration de la qualité du dispositif.

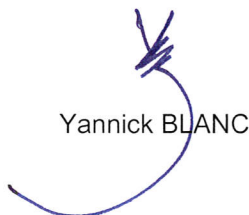
Je vous rappelle que cet agrément vous est accordé pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de cette décision. Il sera renouvelable par décision expresse. Comme le précise l'avant dernier article de la décision ci-jointe, le niveau et la programmation des autorisations d'accueil des volontaires pourront être révisés en cours d'exécution au regard, en particulier, du niveau d'exécution de celles-ci. Plus précisément, il vous est demandé de mettre en œuvre vos recrutements en conformité avec le calendrier d'accueil annexé et de ne pas différer vos recrutements au-delà de trois mois après la date d'accueil envisagée. Si tel était cependant le cas, l'Agence se réserverait le droit, en lien avec vous, d'annuler les autorisations d'accueil non réalisées. Par ailleurs, aucun recrutement ne pourra intervenir après le 31 décembre de l'année pour laquelle l'accueil a été programmé et au-delà de la date de validité de la présente décision.

NA-000-17-00258-00

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il est impératif de transmettre à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) les notifications de contrat d'engagement que vous signez avec chaque volontaire sur le fondement de votre agrément, avant la date de démarrage effectif de la mission dans la mesure du possible et, en tout état de cause, au plus tard un mois après le début de celle-ci, délai de rigueur. Cette transmission s'effectue à travers une application extranet baptisée « ELISA » et présentée en annexe à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Agence du Service Civique



Yannick BLANC

## Décision n° NA-000-17-00258-00

### Portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique

#### Le Président de l'Agence du Service Civique

Vu le code du service national, notamment son titre I<sup>er</sup> bis ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 20 septembre 2017 par l'organisme intéressé ;

#### Décide :

##### Article 1<sup>er</sup>

L'association dénommée ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS POSTE FRANCE TELECOM dont le siège social est situé 13 rue des immeubles industriels 75011 PARIS (N°SIRET : 316 343 094 00017) est agréée, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

##### Article 2

La mission susceptible d'être accomplie par les personnes accueillies en Service Civique est la suivante :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Solidarité	1	A	Contribuer au bien-vieillir et au renforcement du lien social entre retraités.

##### Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est autorisé, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 à engager 28 mois de service et à consommer 18 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

#### Article 4

La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

#### Article 5

Le directeur général de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **07 DEC. 2017**

Le Président de l'Agence du Service Civique

  
Yannick BLANC

## Annexe : Calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Les tableaux ci-dessous détaillent :

- Le nombre, à titre indicatif, d'entrées mensuelles de volontaires.
- Les données, en mois, portées à l'article 3 :
  1. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **engager** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions dans leur totalité arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.
  2. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **consommer** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.

La 2<sup>ème</sup> année de l'agrément correspondant à la période comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année suivant la date de signature de l'agrément (article 3) :

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
<b>01/2018</b>	2	0	0	0	0	0	0	<b>2</b>
<b>10/2018</b>	0	0	2	0	0	0	0	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Durée cumulée des engagements autorisés (en mois)</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
<b>Durée cumulée des consommations autorisées (en mois)</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>

**NA-000-17-00258-00**

**ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS POSTE FRANCE TELECOM**

**Coordonnées de la personne en charge du dossier d'agrément transmises à l'Agence de Services et de Paiement pour la gestion des habilitations ELISA**

---

**CIVILITE** : Monsieur

**NOM** : VEZIER

**PRENOM** : Felix

**FONCTION** : Président

**TELEPHONE** : 06 37 72 79 34

**COURRIEL** : felix.vezier@sfr.fr

NA-000-17-00258-00